



Compte-rendu de la séance du comité syndical du
27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le comité syndical légalement convoqué par le Président, Bastien CORITON, à la salle des mariages de Rives en Seine.

Le Président rappelle que dans le cas où le délégué titulaire et le délégué suppléant d'une collectivité seraient présents lors de cette séance ou dans le futur, seul le délégué titulaire pourra délibérer et sa voix comptée dans les votes.

Le Président procède à l'appel nominal de chaque membre et constate la présence des délégués suivants :

Délégués titulaires

Nom Prénom	Collectivité représentée
ABRAHAM Christian	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
BOSSÉ Patrice	Commune d'Ectot les Baons
BOUTEILLER Claude	Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
CORITON Bastien	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
DE MURAT Régis	Commune de Grémonville
DELAUNE Daniel	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
DUMENIL Pascal	Communauté de Communes Yvetot Normandie
FERON Didier	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
GAILLARD Lionel	Communauté de Communes Yvetot Normandie
LAMOTTE Astrid	Métropole Rouen Normandie
LEFEBVRE Christine	Commune de Blacqueville
LEGRAND Alain	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
LESOIF Joël	Communauté de Communes Yvetot Normandie
MALANDAIN David	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
MOISSON Patrick	Communauté de Communes Yvetot Normandie
RIC André	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine

Délégués suppléants

Nom Prénom	Collectivité représentée
BENARD Didier	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
GAMARD Jean-Marie	Communauté de Communes Yvetot Normandie
HÉRON Elise	Communauté de Communes Yvetot Normandie
VIVET Jean	Communauté de Communes Yvetot Normandie

Membres : 36

Membres en exercice : 36

Membres présents à l'ouverture de la séance : 20

Aux termes de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

En conséquence, le quorum est de 12 membres présents et est donc atteint.

Absents excusés :

- Christophe BASSOT, délégué titulaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
- Sylvain BULARD, délégué titulaire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe, pouvoir à Christine LEFEBVRE
- Patrick CALLAIS, délégué titulaire de la Métropole Rouen Normandie
- Eric CARPENTIER, délégué titulaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
- Mario DEMAZIÈRES, délégué titulaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
- Catherine DUCHESNE, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
- Yolande PESQUEUX, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, pouvoir à Joël LESOIF
- Thierry VALLÉE, délégué suppléant de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Secrétaire de séance

Le Président demande à l'assemblée si elle accepte que David MALANDAIN, délégué titulaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, soit secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne David MALANDAIN comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion de la séance du 30 mars 2022

Le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance qui s'est tenue le 30 mars 2022 et qui a été transmis avec la convocation pour la réunion du jour.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021

Le Président propose d'approuver le compte de gestion pour l'année 2021 et il précise que les comptes du comptable public sont strictement identiques à ceux tenus par le syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête le compte de gestion 2021 du comptable public conforme au compte administratif.

***Florence SOURINTHA, Benoît LEMERCIER et Emmanuel FECAMP,
prennent place dans l'assemblée à 17 h 40.***

Compte administratif 2021

Le Président rappelle qu'un récapitulatif des comptes administratifs des années 2010 à 2021 a été joint avec la convocation et la note de présentation, et il propose aux membres du comité syndical d'approuver les comptes présentés ci-dessous pour l'année comptable 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (vue d'ensemble)

Chapitre	Intitulé	2021	
		Budget	CA
Dépenses de l'exercice		362 111,07	326 420,76
011	Charges à caractère général	72 006,31	54 193,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	226 907,00	221 135,49
65	Charges de gestion courante	36 120,00	29 035,41
66	Charges financières	2 557,94	2 452,23
67	Charges exceptionnelles	4 916,00	
042	Amortissements	19 603,82	19 603,82
Recettes de l'exercice		362 111,07	390 777,01
013	Atténuations de charges	5 596,07	5 916,60
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 024,00	
73	Impôts et taxes		1 164,00
74	Dotations, participations	350 780,00	380 543,85
75	Autres produits de gestion courante	3 711,00	2 742,16
77	Produits exceptionnels		410,40
Résultat de clôture			64 356,25

SECTION D'INVESTISSEMENT (vue d'ensemble)

Chapitre	Intitulé	2021	
		Budget	CA
Dépenses de l'exercice		1 417 736,01	391 961,44
13	Subventions d'équipement	7 092,00	7 092,00
16	Remboursements d'emprunts	12 993,02	12 993,02
20	Immobilisations incorporelles	299 911,60	43 801,68
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	
21	Immobilisations corporelles	48 856,39	18 912,89
23	Immobilisations en cours	101 398,17	33 602,48
45X	Opérations pour compte de tiers	739 375,25	127 188,82
020	Dépenses imprévues	31 625,59	
041	Opérations patrimoniales	141 092,49	114 979,05
001	Déficit d'investissement	33 391,50	33 391,50
Recettes de l'exercice		1 417 736,01	597 726,67
10	Dot. Fonds divers et réserves (sauf 1068)	59 900,28	59 900,28
13	Subventions d'investissement	374 744,67	173 685,80
45X	Opérations pour compte de tiers	756 861,40	164 024,37
040	Amortissement des immobilisations	19 603,82	19 603,82
041	Opérations patrimoniales	141 092,49	114 979,05
1068	Affectation	65 533,35	65 533,35
Résultat de clôture			205 765,23

Il sera proposé aux membres du comité syndical d'approuver les comptes présentés par le Président pour l'année comptable 2021 tels que ci-dessus.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur les comptes présentés. Aucune question n'est posée par les délégués présents.

Daniel DELAUNE, représentant la Communauté de communes Caux Vallée de Seine, est désigné Président de séance pour débattre du compte administratif.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bastien CORITON, Président du syndicat, se retire pour laisser place au vote.

Daniel DELAUNE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte administratif tel qu'il vient d'être présenté.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2021.

Le Président, Bastien CORITON, reprend place dans l'assemblée.

Rapport d'activités 2021

Le Président propose d'approuver le rapport d'activités 2021 qui a été remis à l'ouverture de la séance et qui devra être soumis à l'avis des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et les communes adhérentes au syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport d'activités 2021 et mandate le Président afin qu'il transmette ce document pour avis aux collectivités adhérentes au syndicat.

Affectation définitive des résultats 2021

Le compte administratif 2021 venant d'être approuvé par le comité syndical, le Président propose d'affecter définitivement le résultat.

Le Président rappelle qu'une délibération de reprise anticipée des résultats avait été prise le 30 mars dernier avant l'approbation des comptes de gestion et administratif 2021.

Il rappelle les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 2021 : 64 356.25 €

Dépenses réalisées 326 420.76 €

Recettes réalisées 390 777.01 €

- Excédent d'investissement 2021 : 205 765.23 €

Dépenses réalisées 391 961.44 €

Recettes réalisées 597 726.67 €

- L'état des restes à réaliser sur la section d'investissement a été établi comme suit :

Dépenses : 452 247.37 €

Recettes : 280 560.76 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 171 686.61 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité affecte définitivement le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- Le besoin de financement de la section d'investissement (171 686.61 €) couvert en totalité par l'excédent d'investissement 2021,

- report en totalité au 002 la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Décisions modificatives n° 1 2022

Le Président informe qu'il est nécessaire de procéder au transfert de crédits suivants pour permettre les ajustements comptables nécessaires à l'équilibre du budget primitif :

COMPTES DEPENSES			
Art.	Op	Objet	Montant
		Section d'investissement	
45812111	OPFI	Mare privée St Martin de l'If	240.00 €
020		Dépenses imprévues	- 8.02 €
		Total dépenses d'investissement	231.98 €
		TOTAL DEPENSES	231.98 €
COMPTES RECETTES			
Art.	Op	Objet	Montant
		Section d'investissement	
45822111	OPFI	Mare privée St Martin de l'If	231.98 €
		Total recettes d'investissement	231.98 €
		TOTAL RECETTES	231.98 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à effectuer les transferts de crédits exposés ci-dessus.

***L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 18 h 45***